



Division des transports

# Enquête mensuelle sur les chargements ferroviaires

Please check if you prefer receiving this questionnaire in English.

Corrigez au besoin les renseignements apparaissant sur l'étiquette pré imprimée en remplissant les espaces ci-dessous:



Raison sociale	
Nom commercial	
À l'attention de	
Adresse	
Ville	
Province	Code Postal
Personne ressource	
Téléphone	
Télécopieur	

## Lire attentivement avant de remplir le questionnaire.

### Divulgarion des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique.

### Autorisation

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

**En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire. Ce document est confidentiel une fois complété.**

### Objet de l'enquête

La présente enquête vise à recueillir des données essentielles à l'analyse du secteur du transport ferroviaire et à l'évaluation de sa contribution à l'économie canadienne. Ces données sont intégrées au système de comptabilité nationale du Canada pour le calcul du produit intérieur brut. Différents ministères s'en servent également pour élaborer des politiques et suivre l'évolution du secteur.

### Champ d'observation

Cette enquête vise les transporteurs ferroviaires publics en activité au Canada.

### Confidentialité

Les données sont utilisées à des fins statistiques seulement et publiées sous forme agrégée. La loi interdit à Statistique Canada de publier toute statistique pouvant révéler des renseignements au sujet d'une entreprise identifiable sans le consentement préalable, par écrit, de cette entreprise. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité des données ne sont pas assujetties à la Loi sur l'accès à l'information ni à aucune autre loi.

### Ententes fédérales provinciales sur le partage de données

Afin d'éviter les dédoublements et d'alléger le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique une entente avec Transport Canada sur l'échange de renseignements recueillis dans cette enquête.

Dans le cas des transporteurs non réglementés par le gouvernement fédéral, l'information ne sera utilisée par Transports Canada qu'à des fins statistiques et de recherche. Les répondants peuvent, en vertu de l'article 12, s'opposer à l'échange de renseignements qu'ils fournissent en donnant avis par écrit de leur opposition au statisticien en chef et en retournant leur lettre d'opposition avec leur questionnaire rempli dans l'enveloppe ci-jointe.

Dans le cas des transporteurs réglementés par le gouvernement fédéral, Statistique Canada recueille l'information pour son propre compte conformément à la Loi sur la statistique et pour le compte de Transports Canada en vertu de la Loi sur les transports au Canada et les Règlements concernant la production de renseignements par les transporteurs. Dans ce cas, les répondants n'ont pas le droit de s'opposer à l'échange des renseignements puisque Transports Canada est autorisé par la loi à exiger d'eux qu'ils fournissent ces renseignements.

### Correspondance et assistance

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions à poser sur l'enquête, veuillez vous adresser à:

**Division des opérations et de l'intégration,  
Statistique Canada  
2ième étage, section B-5, Édifice Jean Talon  
Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6  
Téléphone 1 (613) 951-0783  
ou sans frais 1 (877) 667-5563**

## Instructions pour la déclaration

**Compléter et retourner à :** **Division des opérations et de l'intégration** **Téléphone (613) 951-0783**  
**Statistique Canada** **Sans frais 1 877 667-5563**  
**2ième étage, section B-5, Édifice Jean Talon** **Télécopieur 1 877 667-6684**  
**Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0T6** **Courriel dtta@statcan.ca**

Nous vous demandons de bien vouloir retourner le formulaire **le ou avant le huitième jour ouvrable** suivant le mois couvert par l'enquête. Vous pouvez utiliser le télécopieur ou le courrier électronique pour transmettre les données.

### Instructions générales

- Déclarez seulement les chargements de marchandises payantes. Ne déclarez pas les expéditions pour le service de la compagnie.
- La partie I sert à déclarer les wagons et les poids en tonnes pour les chargements de trafic non-intermodal.
- La partie II est utilisée pour déclarer l'ensemble des wagons et tonnes provenant d'autres transporteurs ferroviaires.
- La partie III sert à déclarer le nombre d'unités, les UEVs et les tonnes pour les chargements de type intermodal.
- La partie IV sert à déclarer le nombre d'unités, les UEVs et les tonnes pour le trafic intermodal provenant d'embranchements américains.
- Indiquez si le poids représente des tonnes courtes (Impérial) ou des tonnes métriques.

### Partie I: Chargement de type non-intermodal

#### Déclarez:

- Les wagons et tonnes de marchandises payantes embranchés sur les parcours de ligne **seulement**, à l'exclusion des mouvements sur voie d'aiguillage.
- Les wagons et tonnes de marchandises payantes transportées sur des traversiers ou des chalands, lorsque ceux-ci sont reliés à des voies de chemin de fer et font partie intégrante du parcours de ligne.
- Les wagons-allongés ou wagons-remorques en tant que wagons distincts.
- Les chargements réexpédiés après usinage ou transformation en cours de route. Dans les autres cas, déclarez chaque wagon et son contenu une fois **seulement**.
- Les wagons et tonnes de marchandises transportées par des filiales de transporteurs commerciaux exploitant au Canada.

#### Comptez comme chargements, les wagons et tonnes de:

- Marchandises mis sur rail au point d'origine sur la ligne du répondant, y compris les réceptions provenant de chemin de fer privés.
- Marchandises en provenance de voies d'aiguillage et prises en charge par le répondant pour transport de ligne initial.
- Marchandises en provenance d'autres modes de transport (ex.: routier, maritime, aérien, etc.) sauf s'il y a déjà eu transport ferroviaire auparavant ou s'il s'agit d'un tarif commun sur connaissance direct.
- Marchandises réexpédiées après usinage, entreposage en élévateur ou transformation en cours de route.
- Déclarez le **seulement** tonnage, pour le trafic des chargements de détail.

#### Ne comptez pas comme chargements, les wagons et tonnes de:

- Marchandises manipulées sur des voies d'aiguillage et ne faisant pas l'objet d'un parcours de ligne.
- Marchandises refacturées, détournées, réconsignées ou retransportées en cours de route lorsque les chargements ou réceptions précédentes d'autres embranchements ont été enregistrés.

### Partie II: Trafic provenant d'autres transporteurs ferroviaires

#### Comptez comme provenant d'embranchements, les wagons et tonnes de:

- Marchandises provenant directement d'embranchements américains ou canadiens, y compris les marchandises chargées par le répondant sur ses propres lignes aux É.-U. et transportées pour livraison au Canada.
- Marchandises reçues en provenance d'autres modes de transport (ex.: routier, maritime, aérien, etc.) lorsqu'il s'agit d'un tarif commun sur connaissance direct ou lorsque l'on sait que les marchandises ont été transportées par chemin de fer à un stade précédent du voyage.
- Marchandises en provenance d'embranchements américains et destinées aux É.-U. (trafic de transit).

#### Ne comptez pas comme provenant d'embranchements, les wagons et tonnes de:

- Marchandises provenant d'embranchements pour livraison au même terminus (mouvements d'aiguillage)

### Partie III: Trafic intermodal chargé total

#### Déclarez:

- Les unités (nombre de conteneurs ou remorques), \*UEVs (conteneurs seulement) et tonnes pour le total des chargements de type intermodal, que le contenu selon la marchandise soit connu ou non. Ne déclarez pas le nombre de wagons.

N'incluez pas les transports sans recettes des mouvements de conteneurs ou remorques lorsqu'ils sont renvoyés à vide.

\* UEV Unité équivalente à vingt pieds

### Partie IV: Trafic intermodal provenant d'embranchements américains

#### Déclarez:

- Les unités (nombre de conteneurs ou remorques), UEVs (conteneurs seulement) et tonnes pour le trafic intermodal provenant d'embranchements américains.



# Enquête mensuelle sur les chargements ferroviaires

Nom de la compagnie ( tel qu'indiqué sur l'étiquette )				
Période de référence	Mois	Année	Indiquez si le poids est en tonnes impériales ou en tonnes métriques	

	Code	Partie 1 – Trafic non intermodal, selon le groupe de marchandise	Chargements de marchandises payantes	
			Nombre de Wagons	Poids
Agriculture et alimentation	1	Blé		
	2	Autres grains céréaliers (maïs, seigle, orge, avoine, riz, millet, sarazin)		
	3	Légumes frais, réfrigérés ou secs		
	4	Fruits frais, réfrigérés ou secs et fruits à coques		
	5	Colza (canola)		
	6	Autres grains, fruits oléagineux et autres produits agricoles		
	7	Aliments pour animaux, paille, œufs et autres produits d'origine animale		
	8	Viandes, poissons, fruits de mer, incluant les préparations		
	9	Préparations et produits de céréales moulues et de boulangerie		
	10	Graisses et huiles animales ou végétales et farines de graines oléagineuses		
	11	Sucre (sous forme liquide, solide, brute ou raffiné incluant mélasse et sirop d'érable)		
	12	Préparations alimentaires		
	13	Boissons (alcoolisées ou non alcoolisées)		
Minerais	14	Sable, gravier, pierres et pierres concassées		
	15	Sel (p.ex. sel de table, sel gemme, saumure et chlorure de sodium pur)		
	16	Roche phosphatée		
	17	Soufre		
	18	Gypse (inclus anhydrite)		
	19	Autres minéraux non métalliques (p.ex. argile, amiante, etc.)		
	20	Minerais de fer et leurs concentrés		
	21	Minerais de cuivre et leurs concentrés		
	22	Minerais de nickel et leurs concentrés		
	23	Minerais de plomb et leurs concentrés		
	24	Minerais de zinc et leurs concentrés		
	25	Autres minerais métalliques et leurs concentrés (aluminium, bauxite, titane, autres ...)		
Hydrocarbures	26	Charbon (bitumineux, lignite et anthracite non agglomérés, charbons agglomérés)		
	27	Essence et carburateur		
	28	Mazout et pétrole brut (huile brut de pétrole ou minéraux bitumineux, incluant sables bit.)		
	29	Hydrocarbures gazeux (incluant les gaz propanes liquides)		
	30	Coke de charbon et de pétrole		
	31	Autre produits du raffinage du pétrole et produits du charbon		
Produits chimiques de base	32	Acide sulfurique		
	33	Alumine		
	34	Produits chimiques de base		
	35	Potasse (chlorure de potassium)		
	36	Engrais et matériaux pour engrais (sauf la potasse)		
	37	Autres produits et préparations chimiques		
	38	Matières plastiques et caoutchouc (formes primaires, semi produits ou finis)		

Voir page suivante ...



# Enquête mensuelle sur les chargements ferroviaires (page 2)

	Code	Partie 1 – Trafic non intermodal, selon le groupe de marchandise (suite...)	Chargements de marchandises payantes	
			Nombre de Wagons	Poids
Produits forestiers	39	Rondins et autres bois bruts		
	40	Copeaux de bois.		
	41	Bois d'œuvre		
	42	Autres produits du bois (p. ex. contre-plaqués, placages, etc.)		
	43	Pâtes de bois		
	44	Papier journal (en feuilles ou rouleaux)		
	45	Papier et carton (sauf les produits imprimés)		
Métaux transformés	46	Ciment		
	47	Produits fabriqués à partir de minéraux non métalliques (mortier, céramiques, verre)		
	48	Fer et acier - formes primaires et demi-produits		
	49	Cuivre - formes primaires et demi-produits		
	50	Aluminium - formes primaires et demi-produits		
	51	Autres métaux non ferreux - formes primaires et demi-produits		
	52	Articles de métaux communs		
Produits manufacturés	53	Machines (moteurs, outils, appareils mécaniques, domestiques, agricoles ou industriels)		
	54	Automobiles et mini fourgonnettes		
	55	Véhicules pour le transport de marchandises		
	56	Autres véhicules		
	57	Pièces et accessoires pour véhicules moteurs		
	58	Autre matériel de transport		
	59	Déchets et débris métalliques		
	60	Déchets et débris non métalliques (papier, carton, fibres, verre, plastiques, liquides)		
	61	Autres produits manufacturés et divers		
<b>Trafic non intermodal, non disponible par marchandise</b>				
	62	Trafic de marchandises en commun des maisons d'expédition		
	63	Chargements mixtes ou fret non identifié		
	64	Expéditions de détail (tonnes seulement)		
	65	(Total lignes 1 à 64) <b>TOTAL des chargements de type non intermodal</b>		

Partie II - Trafic provenant d'autres transporteurs ferroviaires		Trafic reçu	
		Wagons	Poids
66	Trafic reçu des embranchements américains		
67	Trafic reçu des embranchements canadiens		

Partie III – Chargements de type intermodal		Unités	UEVs (TEU)	Poids
68	Conteneurs sur wagons plats (CSWP)			
69	Remorques sur wagons plats (RSWP)			
70	<b>TOTAL des chargements de type intermodal (lignes 68 &amp; 69)</b>			

Partie IV – Trafic intermodal reçu		Unités	UEVs (TEU)	Poids
71	CSWP inclut dans le trafic reçu des embranchements américains			
72	RSWP inclut dans le trafic reçu des embranchements canadiens			

**Merci d'avoir participé à l'enquête mensuelle sur les chargements ferroviaires**